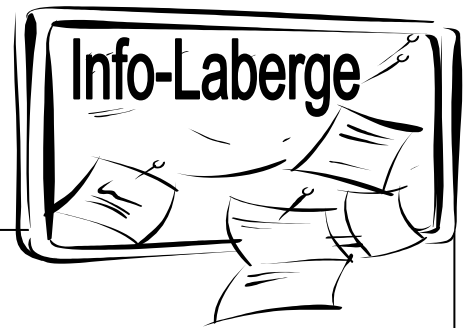




315, rue Rideau  
Ch teauquay (Qu bec) J6J 1S1  
(514) 380-8899 poste 4411



## Septembre 2016

5 septembre 2016 :	Cong� (f�te du travail)
8 septembre 2016	Assembl�e g�n�rale des parents � 20 h 30 au gymnase Rencontre de parents (pr�scolaire, 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> ann�es) dans les classes � 19 h
15 septembre 2016 :	Rencontre de parents � 19 h (1 <sup>�re</sup> , 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> ann�es) dans les classes � 19 h
20 septembre 2016 :	Rencontre de parents du Service de garde � 19h au gymnase
27 septembre 2016 :	R�union du Conseil d'�tablissement
30 septembre 2016 :	F�te de la rentr�e
10 octobre 2016 :	Cong� (f�te de l'action de gr�ce)

### MESSAGES DU MOIS

#### 1. Message de la direction

C'est avec grand plaisir que je me joins   l' quipe de l' cole Laberge pour cette nouvelle ann e scolaire. C'est ensemble que nous travaillerons pour le bien- tre de nos  l ves.

La nouvelle ann e se d roulera sous le th me «   Laberge... Cultivons l'Art! »

#### 2. Num ro de t l phone de l' cole Laberge

Si vous d sirez communiquer avec nous, vous devez faire le num ro central de la commission scolaire soit le (514) 380-8899 et composer un des postes suivants :

- |                         |            |               |            |
|-------------------------|------------|---------------|------------|
| ✓ Secr tariat(absence): | poste 4411 | ✓ T.E.S. :    | poste 5410 |
| ✓ Service de garde :    | poste 4419 | ✓ Caf t ria : | poste 4415 |
| ✓ Psychologue :         | poste 8233 |               |            |
| ✓ Orthophoniste :       | poste 8053 |               |            |

#### 3. Signalement de l'absence d'un  l ve

Vous devez TOUJOURS signaler l'absence de votre enfant en communiquant avec le secr tariat de l' cole, si possible avant 8 h 30. Vous devez mentionner le nom de votre enfant, le num ro de groupe, la raison et la dur e de son absence. Nous poss dons une bo te vocale, donc vous pouvez laisser un message en tout temps au poste 4411.

#### 4. Heure d'arriv e des  l ves le matin

Il est important de noter que l' cole assure la surveillance des  l ves seulement   compter de 8 h 10. Donc, les  l ves marcheurs ou ceux dont les parents viennent reconduire ne doivent pas arriver sur la cour avant 8 h 10 le matin pour une raison  vidente de s curit . Nous comptons sur votre collaboration afin d' viter toute situation probl matique.

De plus, aussi par mesure de s curit , nous demandons   tous les parents de ne pas circuler dans la cour d' cole ; aucun adulte, autre que le personnel, ne peut y  tre admis.

#### 5. Frais de surveillance du d ner

Nous tenons   vous informer que le Conseil d' tablissement a adopt  le montant de 313,25 \$ par  l ve pour les frais de surveillance du d ner pour l'ann e scolaire 2016-2017. Le ratio sera : 1 surveillante pour 35  l ves.

## 6. Retard d'un élève

La sécurité de vos enfants est importante pour nous. C'est pourquoi nous vous demandons d'être plus vigilants à respecter l'heure du début des classes, soit 8 h 20. Lorsque votre enfant est en retard, il est légalement sous notre responsabilité et nous devons en connaître la raison le plus tôt possible afin de pouvoir agir rapidement. Merci de collaborer avec nous à développer la ponctualité chez les jeunes.

Malgré tout, si votre enfant est en retard, il doit obligatoirement se présenter au secrétariat (billet de retard). Par la suite, l'élève doit se rendre en classe tout seul. Les parents ne peuvent pas aller le reconduire en classe.

## 7. Précisions pour les dîneurs-écoles

### Élèves de la maternelle :

Si un élève de la maternelle va dîner à la maison, ses parents doivent aviser l'enseignant par écrit. Les parents doivent attendre l'enfant à l'extérieur, à la porte de la cour des petits. Nous vous rappelons que vous devez être à l'heure à la porte soit à 11 h 18. Si vous n'êtes pas à l'heure, votre enfant sera dirigé vers le secrétariat et vous devrez passer le prendre à cet endroit.

### Élèves du primaire :

Si votre enfant dîne habituellement à l'école, mais que pour une raison quelconque vous lui donnez l'autorisation, d'aller dîner à l'extérieur, vous devez obligatoirement informer l'école, soit par une note dans l'agenda ou soit par courriel. Si vous venez le chercher, vous devez le faire en utilisant l'entrée principale.

## 8. Changement d'adresse courriel et/ou de n° de téléphone

Si votre adresse courriel et/ou numéro de téléphone change, à la maison ou au travail, vous devez aviser le secrétariat de l'école au poste 4411 et, s'il y a lieu, le service de garde au poste 4414. Pour un changement d'adresse, vous devrez nous fournir une preuve de résidence (document officiel avec votre nouvelle adresse).

## 9. Stationnement

Soyons vigilant dans le stationnement car il y a beaucoup de circulation. Aucune voiture ne devrait circuler sur la rue lorsque le signaux des autobus scolaires sont en fonction. Les parents utilisateurs du service de garde, sont priés de se stationner sur la rue Doucet.

## 10. Cafétéria

Prix du menu du jour (complet) 5,50\$

## 11. Vérifiez vos courriels!

Afin d'économiser le papier et de nous assurer que vous recevez à temps les informations de l'école, nous désirons vous informer que tous les communiqués seront envoyés par courriel. Vous avez aussi accès au portail des parents pour consulter vos factures ainsi que le bulletin de votre enfant.

**Si vous désirez faire un changement de votre adresse de courriel ou recevoir une copie papier, vous devez communiquer avec le secrétariat.**

Veuillez prendre note que nous avons maintenant un nouveau site web. Nous vous invitons à le consulter à l'adresse suivante : [laberge.csdgs.qc.ca](http://laberge.csdgs.qc.ca). Notre site contient plusieurs informations sur la vie et le fonctionnement de l'école. Vous y retrouverez aussi certaines activités que nous sommes fiers de vous présenter. Le site est mis à jour régulièrement et nous vous invitons à venir y prendre des nouvelles de notre belle école.

En consultant vos courriels, le portail des parents ainsi que le site de l'école, vous obtiendrez toutes les informations nécessaires. De plus, pour les parents qui ont la garde partagée, il y aura beaucoup moins d'erreurs de transmission des messages.